



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

Secrétaire de séance : Joël ARPIN

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 12

Date de la convocation : le 27 juin 2024

Date de publication : 9 juillet 2024 au 9 septembre 2024

**CREATION D'EMPLOIS POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES et ENTRETIEN
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que la fréquentation prévisionnelle des services périscolaires, et notamment le service de restauration, nécessite la présence de personnel d'encadrement,

Considérant que la fréquentation de ces services est soumise à de nombreuses incertitudes,

Considérant par conséquent que la création d'emplois titulaires n'est pas envisageable à ce jour pour les motifs évoqués ci-dessus,

Monsieur le Maire propose de créer les emplois contractuels suivants :

- **Poste 1** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 14h55 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 2** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 14h08 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 3** : 1 emploi d'adjoint d'animation territorial contractuel, à temps non complet à raison de 18h59 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 4** : 1 emploi d'adjoint d'animation territorial contractuel, à temps non complet à raison de 06h18 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 5** : 1 emploi d'adjoint d'animation territorial contractuel, à temps non complet à raison de 08h15 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 6** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 21h52 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 7** : 1 emploi d'intervenant pour les études surveillées, contractuel, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps non complet de 05h39 hebdomadaires annualisées,

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets 2024 et 2025.

Après délibération le Conseil Municipal :

- **DECIDE DE CREER** les emplois décrits ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire, décisionnaire en matière d'emplois, de nommer les personnes de son choix.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Joël ARPIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Joël Arpin", written over a horizontal line.